

Membres du CSE initiale - Missions Santé, Sécurité et Conditions de Travail



OBJECTIFS :

- Participer à la démarche globale de prévention des risques dans l'entreprise
- Mener des activités de promotion de la prévention des risques professionnels
- Assurer des activités de veille
- Connaître et exercer les missions du CSE / de la CSSCT

Loi santé août 2021 :

La loi santé est venue modifier les conditions de formation des membres élus. Depuis le 31 mars 2022, l'article L2315-18 est ainsi modifié :

« La formation est d'une durée minimale de cinq jours lors du premier mandat des membres de la délégation du personnel.

- En cas de renouvellement de ce mandat, la formation est d'une durée minimale :

1) De trois jours pour chaque membre de la délégation du personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise ;

2) De cinq jours pour les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail dans les entreprises d'au moins trois cents salariés ».



Notre +
Accès pour chaque participant à une boîte à outils par lien

Angers

- Du 20 au 24 janvier
- Du 5 au 7 et les 13 et 14 mars
- Du 23 au 27 juin
- Du 6 au 8 et les 13 et 14 octobre
- Du 15 au 19 décembre

Nantes

- Du 3 au 7 février
- Du 17 au 19 et les 24 et 25 mars
- Du 4 au 6 et les 12 et 13 juin
- Du 17 au 19 et les 22 et 23 septembre
- Du 17 au 19 et les 24 et 25 novembre

Cholet

- Du 22 au 24 et les 28 et 29 avril
- Du 16 au 18 et les 23 et 24 juin
- Du 3 au 5 et les 13 et 14 novembre

La Roche sur Yon

- Du 17 au 19 et les 24 et 25 juin
- Du 6 au 10 octobre

Le Mans

- Du 1 au 3 et les 8 et 9 juillet
- Les 2 et 3 et du 8 au 10 octobre

Tours

- Du 10 au 14 mars
- Du 13 au 17 octobre

PROGRAMME :

- ✓ Les aspects juridiques et réglementaires (ordonnances loi travail, loi santé, loi sur l'environnement 2021)
- ✓ Rôle, missions et fonctionnement du CSE/ de la CSSCT
- ✓ Analyse à priori des risques (évaluation des risques professionnels, visite trimestrielle)
- ✓ Document Unique, plan de prévention, protocole de sécurité
- ✓ Analyse à posteriori des risques (compte rendu des faits, méthode de l'arbre des causes)
- ✓ Recherche de solutions, hiérarchisation des moyens de prévention, plan d'action du CSE / de la CSSCT
- ✓ Les Risques Psychosociaux



(P114 - 115)
(V114 - 115)

🕒 5 jours

- ✓ Membres élus au CSE
- ✓ Membres de la CSSCT

Prérequis :

- Parler et écrire le français



Coût Intra
code P115 et V115

4 950 €

Nets de TVA + frais



Chez vous



1 à 15 personnes



Aux dates de votre choix



Coût Inter
code P114 et V114

Visio : 990 €

Présentiel : 1050 €

Nets de TVA



Chez nous



Prix par personne



Aux dates ci-dessous

CALENDRIER 2025

Saint-Brieuc

- Du 2 au 6 juin
- Du 22 au 24 et les 29 et 30 septembre

Clamart

- Du 7 au 9 et les 14 et 15 avril
- Du 2 au 6 juin
- Du 8 au 10 et les 15 et 16 décembre

Vannes

- Du 4 au 6 et 12 et 13 juin
- Du 3 au 7 novembre

Lille

- Du 23 au 27 juin
- Du 6 au 8 et les 13 et 14 octobre
- Du 1er au 5 décembre

Lorient

- Du 22 au 26 septembre
- Du 1er au 3 et les 8 et 9 décembre

Strasbourg

- Du 2 au 6 juin
- Du 6 au 10 octobre
- Du 1er au 5 décembre

Brest

- Du 16 au 20 juin
- Du 24 au 28 novembre

Marseille

- Du 24 au 28 mars
- Du 16 au 20 juin
- Du 6 au 8 et les 13 et 14 octobre

Rennes

- Du 16 au 18 et les 23 et 24 juin
- Du 8 au 10 et les 16 et 17 octobre
- Du 5 au 12 décembre

Lyon

- Du 2 au 6 juin
- Du 22 au 26 septembre
- Du 18 au 20 et les 25 et 26 novembre

Paris

- Du 20 au 24 janvier
- Du 12 au 14 et les 20 et 21 mars
- Du 16 au 20 juin
- Du 22 au 24 et les 29 et 30 septembre
- Du 13 au 17 octobre
- Du 24 au 26 nov et les 1er et 2 déc

Grenoble

- Du 16 au 18 et les 24 et 25 juin
- Du 3 au 7 novembre

Roissy-en-France

- Du 23 au 27 juin
- Les 2 et 3 et du 8 au 10 octobre

Toulouse

- Du 16 au 20 juin
- Du 6 au 10 octobre

Propuls' possède un enregistrement préfectoral pour dispenser cette formation



Réalisable en
Distanciel

Visio

- Du 15 au 17 et les 23 et 24 janvier
- Du 10 au 12 et les 17 et 18 février
- Du 19 au 21 et les 27 et 28 février
- Du 11 au 13 et les 17 et 18 mars
- Du 17 au 19 et les 24 et 25 mars
- Du 9 au 11 et les 17 et 18 avril
- Les 24 et 25 et du 28 au 30 avril
- Du 12 au 14 et les 19 et 20 mai
- Les 20 et 21 et du 26 au 28 mai
- Du 4 au 6 et les 12 et 13 juin
- Du 16 au 18 et les 23 et 24 juin
- Du 1er au 3 et les 8 et 9 juillet
- Les 3 et 4 et du 9 au 11 juillet
- Les 20 et 21 et du 25 au 27 août
- Du 10 au 12 et les 18 et 19 septembre
- Du 22 au 24 et les 29 et 30 septembre
- Du 6 au 8 et les 13 et 14 octobre
- Du 15 au 17 et les 20 et 21 octobre
- Du 12 au 14 et les 20 et 21 novembre
- Du 17 au 19 et les 24 et 25 novembre
- Les 2 et 3 et du 8 au 10 décembre
- Du 8 au 10 et les 15 et 16 décembre

Membres du CSE (Renouvellement) Missions Santé, Sécurité et Conditions de Travail



(P112 - 113)
(V112 - 113)



OBJECTIFS :

- Participer à la démarche globale de prévention des risques dans l'entreprise
- Mener des activités de promotion de la prévention des risques professionnels
- Assurer des activités de veille
- Connaître et exercer les missions du CSE / de la CSSCT

PROGRAMME :

- ✓ Les aspects juridiques et réglementaires (ordonnances loi travail, loi santé, loi sur l'environnement 2021)
- ✓ Rôle, missions et fonctionnement du CSE/ de la CSSCT
- ✓ Analyse à priori des risques (évaluation des risques professionnels, visite trimestrielle)
- ✓ Document Unique, plan de prévention, protocole de sécurité
- ✓ Analyse à posteriori des risques (compte rendu des faits, méthode de l'arbre des causes)
- ✓ Recherche de solutions, hiérarchisation des moyens de prévention, plan d'action du CSE / de la CSSCT
- ✓ Les Risques Psychosociaux

🕒 3 jours

✓ Membres réélus au CSE

Prérequis :

- Parler et écrire le français
- Avoir suivi une formation initiale missions Santé Sécurité et Conditions de Travail du CSE lors d'un précédent mandat.



Coût Intra
code P113 et V113

2 990 €
Nets de TVA + frais



Chez vous



1 à 15 personnes



Aux dates de votre choix



Coût Inter
code P112 et V112

Visio : 595 €
Présentiel : 650 €
Nets de TVA



Chez nous



Prix par personne



Aux dates ci-dessous

Loi santé août 2021 :

La loi santé est venue modifier les conditions de formation des membres élus. Depuis le 31 mars 2022, l'article L2315-18 est ainsi modifié :

« La formation est d'une durée minimale de cinq jours lors du premier mandat des membres de la délégation du personnel.

- En cas de renouvellement de ce mandat, la formation est d'une durée minimale :

- 1) De trois jours pour chaque membre de la délégation du personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise ;
- 2) De cinq jours pour les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail dans les entreprises d'au moins trois cents salariés ».

Notre +

Accès pour chaque participant à une boîte à outils par lien



Propuls' possède un enregistrement préfectoral pour dispenser cette formation

CALENDRIER 2025

Angers	Tours	Paris	Lyon	
<ul style="list-style-type: none"> • Du 11 au 13 juin • Du 17 au 19 novembre 	<ul style="list-style-type: none"> • Du 2 au 4 avril • Du 23 au 25 juin • Du 8 au 10 octobre 	<ul style="list-style-type: none"> • Du 4 au 6 juin • Du 6 au 8 octobre • Du 10 au 12 décembre 	<ul style="list-style-type: none"> • Du 17 au 19 juin • Du 6 au 8 octobre • Du 3 au 5 décembre 	<p>Réalisable en Distanciel</p>
Cholet	Rennes	Roissy-en-France	Grenoble	
<ul style="list-style-type: none"> • Du 16 au 18 juin • Du 6 au 8 octobre 	<ul style="list-style-type: none"> • Du 2 au 4 avril • Du 19 au 21 mai • Du 5 au 7 novembre 	<ul style="list-style-type: none"> • Du 12 au 14 mai • Du 1er au 3 décembre 	<ul style="list-style-type: none"> • Du 26 au 28 mai • Du 17 au 19 novembre 	
Le Mans	Brest	Clamart	Bordeaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Du 4 au 6 juin • Du 17 au 19 novembre 	<ul style="list-style-type: none"> • Du 2 au 4 avril • Du 24 au 26 septembre 	<ul style="list-style-type: none"> • Du 4 au 6 juin • Du 5 au 7 novembre 	<ul style="list-style-type: none"> • Du 18 au 20 juin • Du 12 au 14 novembre 	
Nantes	Vannes	Lille	Toulouse	
<ul style="list-style-type: none"> • Du 17 au 19 février • Du 21 au 23 mai • Du 6 au 8 octobre • Du 8 au 10 décembre 	<ul style="list-style-type: none"> • Du 1er au 3 décembre 	<ul style="list-style-type: none"> • Du 2 au 4 juin • Du 5 au 7 novembre 	<ul style="list-style-type: none"> • Du 23 au 25 juin • Du 5 au 7 novembre 	
La Roche sur Yon	Saint-Brieuc	Strasbourg	Marseille	
<ul style="list-style-type: none"> • Du 28 au 30 avril • Du 16 au 18 juin • Du 5 au 7 novembre 	<ul style="list-style-type: none"> • Du 28 au 30 avril • Du 19 au 21 novembre 	<ul style="list-style-type: none"> • Du 28 au 30 avril • Du 17 au 19 novembre 	<ul style="list-style-type: none"> • Du 4 au 6 juin • Du 3 au 5 novembre 	

Membres CSSCT (Renouvellement) Missions Santé, Sécurité et Conditions de Travail



(P116 et V116)

OBJECTIFS :

- Participer à la démarche globale de prévention des risques dans l'entreprise
- Mener des activités de promotion de la prévention des risques professionnels
- Assurer des activités de veille
- Exercer le droit à l'information et à la consultation du CSE/ de la CSSCT

PROGRAMME :

- ✓ Les aspects juridiques et réglementaires (ordonnances loi travail, loi santé, loi sur l'environnement 2021)
- ✓ Rôle, missions et fonctionnement du CSE/ de la CSSCT
- ✓ Analyse à priori des risques (évaluation des risques professionnels, visite trimestrielle)
- ✓ Document Unique, plan de prévention, protocole de sécurité
- ✓ Analyse à posteriori des risques (compte rendu des faits, méthode de l'arbre des causes)
- ✓ Recherche de solutions, hiérarchisation des moyens de prévention, plan d'action du CSE/ de la CSSCT
- ✓ Les Risques Psychosociaux

🕒 5 jours

- ✓ Membres réélus de la CSSCT des entreprises de plus de 300 salariés

Prérequis :

- Parler et écrire le français
- Renouvellement du mandat CSSCT

€ Coût Intra
code P116 et V116

4 950 €
Nets de TVA + frais

📍 Chez vous

👥 1 à 15 personnes

📅 Aux dates de votre choix



Loi santé août 2021 :

La loi santé est venue modifier les conditions de formation des membres élus. Depuis le 31 mars 2022, l'article L2315-18 est ainsi modifié :

« La formation est d'une durée minimale de cinq jours lors du premier mandat des membres de la délégation du personnel.

- En cas de renouvellement de ce mandat, la formation est d'une durée minimale :

1) De trois jours pour chaque membre de la délégation du personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise ;

2) De cinq jours pour les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail dans les entreprises d'au moins trois cents salariés ».



Propuls' possède un enregistrement préfectoral pour dispenser cette formation



Notre +
Accès pour chaque participant à une boîte à outils par lien

Comprendre et prévenir les RPS



(P121 et V121)

OBJECTIFS :

- Identifier les différents types de RPS et leurs impacts sur la santé
- Appréhender le cadre réglementaire des RPS
- Maîtriser le rôle des instances CSE – CSSCT face aux RPS
- Comprendre et être acteur d'une démarche de prévention

PROGRAMME :

- ✓ **Risques psychosociaux : de quoi parle-t-on ?**
 - Stress, violences, harcèlements
 - Impacts sur la santé
- ✓ **Enjeux et responsabilités :**
 - Humains, économiques et juridiques
 - Obligations réglementaires générales
 - Obligations réglementaires spécifiques
- ✓ **Le CSE et les RPS : qui fait quoi ?**
 - Rôle de l'instance
 - Rôle des référents harcèlement
 - Les outils de l'instance
- ✓ **RPS et démarche de prévention :**
 - L'évaluation des RPS
 - Le diagnostic RPS
 - Les différents niveaux de mesures de prévention
 - Le plan d'action et son suivi

🕒 2 jours

- ✓ Membres élus au CSE
- ✓ Membres de la CSSCT

Prérequis :

- Parler et écrire le français

€ Coût Intra
code P121 et V121

2 490 €
Nets de TVA + frais

📍 Chez vous

👥 1 à 15 personnes

📅 Aux dates de votre choix



Notre +
Accès pour chaque participant à une boîte à outils par lien

Référent lutte contre le harcèlement moral, sexuel et les agissements sexistes



(P207 - 208)
(V207 - 208)



OBJECTIFS :

- Appréhender le cadre réglementaire et législatif en matière de lutte contre le harcèlement moral, sexuel et les agissements sexistes
- Comprendre les différents types de harcèlement moral, sexuel et agissements sexistes ainsi que leurs impacts
- Identifier les missions des référents ENTREPRISE et CSE en matière de lutte contre le harcèlement moral, sexuel et les agissements sexistes
- Intégrer la prévention du harcèlement moral, sexuel et des agissements sexistes dans une démarche globale de prévention

PROGRAMME :

- ✓ **Harcèlement moral, sexuel et agissements sexistes au travail : de quoi parle-t-on ?**
- ✓ **Le harcèlement moral et sexuel : un délit pénal**
- ✓ **Comprendre les différents enjeux**
- ✓ **Prévenir le risque de harcèlement moral et sexuel :**
 - Obligations réglementaires générales
 - Obligations réglementaires spécifiques
- ✓ **Réagir à une situation de harcèlement moral et sexuel (étude de cas)**
- ✓ **Focus référent CSE :** Outils de gestion et rôle du référent CSE
- ✓ **Focus référent Entreprise :** Outils de gestion et rôle du référent Entreprise

🕒 2 jours

- ✓ Référent harcèlement sexuel, agissements sexistes et harcèlement moral
- ✓ RH
- ✓ Responsable Santé et Sécurité

Prérequis :

- Parler et écrire le français



Coût Intra
code P208 et V208

2490 €

Nets de TVA + frais



Chez vous



1 à 12 personnes



Aux dates de votre choix



Coût Inter
code P207 et V207

Visio : 1180 €

Présentiel : 1250 €
Nets de TVA



Chez nous



Prix par personne



Aux dates ci-contre



Notre +

Accès pour chaque participant à une boîte à outils par lien

CALENDRIER 2025

Angers	Paris	Marseille	Visio
<ul style="list-style-type: none"> • Les 28 et 29 avril • Les 7 et 8 juillet • Les 29 et 30 octobre 	<ul style="list-style-type: none"> • Les 28 et 29 janvier • Le 14 et 15 avril • Les 26 et 27 juin • Les 29 et 30 septembre • Les 24 et 25 novembre 	<ul style="list-style-type: none"> • Les 5 et 6 juin • Les 6 et 7 octobre • Les 20 et 21 novembre 	<ul style="list-style-type: none"> • Les 13 et 14 mars • Les 29 et 30 avril • Les 12 et 13 mai • Les 5 et 6 juin • Les 1er et 2 juillet • Les 26 et 27 août • Les 11 et 12 septembre • Les 14 et 15 octobre • Les 18 et 19 novembre • Les 9 et 10 décembre
Nantes	Lyon	Bordeaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Les 25 et 26 mars • Les 16 et 17 juin • Les 27 et 28 novembre 	<ul style="list-style-type: none"> • Les 23 et 24 juin • Les 27 et 28 octobre 	<ul style="list-style-type: none"> • Les 5 et 6 juin • Les 13 et 14 octobre • Les 24 et 25 novembre 	
Rennes	Lille		
<ul style="list-style-type: none"> • Les 5 et 6 mai • Les 25 et 26 septembre • Les 3 et 4 décembre 	<ul style="list-style-type: none"> • Les 5 et 6 juin • Les 16 et 17 octobre • Les 19 et 20 novembre 		

PROPULS' vous accompagne

Dans la sensibilisation de vos collaborateurs sur la thématique du harcèlement moral, sexuel et agissements sexistes

Vous souhaitez réaliser une information pour vos directeurs, managers, salariés conformément aux dispositions réglementaires et législatives sur les violences internes ?

Dans le cadre de votre projet, une conférence avec l'un de nos consultants spécialisés est proposée afin d'obtenir le résultat escompté.

🕒 Durée : de 1h à 3h

€ Coût : nous contacter

- ✓ Appréhender le cadre réglementaire et législatif en matière de lutte contre le harcèlement moral, sexuel et agissements sexistes
- ✓ Comprendre les différents types de harcèlement sexuel, moral et agissements sexistes, ainsi que leurs impacts
- ✓ Appréhender la procédure de signalement en matière de lutte contre le harcèlement sexuel, moral et agissements sexistes
- ✓ Intégrer la prévention du harcèlement sexuel, moral et agissements sexistes dans une démarche globale de prévention

EN SAVOIR PLUS SUR

www.propuls.fr



CONSEIL'

Référent lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes



OBJECTIFS :

- Appréhender le cadre réglementaire et législatif en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Comprendre les différents types de harcèlement sexuel et agissements sexistes ainsi que leurs impacts
- Identifier les missions des référents ENTREPRISE et CSE en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Intégrer la prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes dans une démarche globale de prévention

PROGRAMME :

- ✓ **Harcèlement sexuel et agissements sexistes au travail : de quoi parle-t-on ?**
- ✓ **Le harcèlement sexuel : un délit pénal**
- ✓ **Comprendre les différents enjeux**
- ✓ **Prévenir le risque de harcèlement sexuel**
 - Obligations réglementaires générales
 - Obligations réglementaires spécifiques
- ✓ **Réagir à une situation de harcèlement sexuel (étude de cas)**
- ✓ **Focus référent CSE :** Outils de gestion et rôle du référent CSE
- ✓ **Focus référent Entreprise :** Outils de gestion et rôle du référent Entreprise



(P205 - 206)
(V205 - 206)

🕒 1 jour

- ✓ Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes
- ✓ RH
- ✓ Responsable Santé et Sécurité

Prérequis :

- Parler et écrire le français



Coût Intra
code P205 et V205

1 350 €

Nets de TVA + frais



Chez vous



1 à 12 personnes



Aux dates de votre choix



Coût Inter
code P206 et V206

Visio : **590 €**

Présentiel : 650 €

Nets de TVA



Chez nous



Prix par personne



Aux dates ci-dessous



Notre +

Accès pour chaque participant à une boîte à outils par lien

Article L. 2314-1 du Code du travail

Un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes est désigné par le Comité Social et économique parmi ses membres, (...), pour une durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus du comité.

Article L. 1153-5-1 du Code du travail

Dans toute entreprise employant au moins deux cents cinquante salariés est désigné un référent chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

CALENDRIER 2025

Angers

- Le 14 mai
- Le 15 septembre
- Le 6 novembre

Tours

- Le 24 juin
- Le 14 octobre

Saint Brieuc

- Le 12 juin
- Le 24 novembre

Strasbourg

- Le 6 mai
- Le 20 novembre

Cholet

- Le 18 juin
- Le 20 octobre

Rennes

- Le 1er avril
- Le 10 juin
- Le 22 septembre
- Le 6 novembre

Paris

- Le 16 janvier
- Le 14 avril
- Le 26 mai
- Le 8 septembre
- Le 25 novembre

Lyon

- Le 14 mai
- Le 7 octobre
- Le 24 novembre

Le Mans

- Le 19 juin
- Le 9 octobre

Brest

- Le 29 avril
- Le 8 septembre

Roissy-en-France

- Le 6 juin
- Le 23 octobre

Grenoble

- Le 4 avril
- Le 16 juin
- Le 30 septembre

Nantes

- Le 12 mai
- Le 15 septembre
- Le 10 décembre

Vannes

- Le 12 mai
- Le 23 septembre

Clamart

- Le 23 juin
- Le 4 novembre

Marseille

- Le 25 juin
- Le 20 octobre

La Roche-sur-Yon

- Le 1er avril
- Le 3 juin
- Le 5 septembre
- Le 7 octobre

Lorient

- Le 19 juin
- Le 27 octobre

Lille

- Le 11 mars
- Le 16 juin
- Le 27 octobre

Bordeaux

- Le 2 juin
- Le 23 octobre



Réalisable en
Distanciel

Visio

- Le 17 janvier
- Le 19 février
- Le 11 mars
- Le 17 avril
- Le 19 mai
- Le 12 juin
- Le 1er juillet
- Le 26 août
- Le 22 septembre
- Le 3 octobre
- Le 28 octobre
- Le 17 novembre
- Le 18 décembre

Violence interne au travail : Piloter efficacement une délégation d'enquête



OBJECTIFS :

- Comprendre le cadre réglementaire et législatif relatif aux droits des lanceurs d'alerte et signalements
- Comprendre les enjeux et obligations légales liés aux violences internes au travail, notamment en matière de harcèlement moral, harcèlement sexuel et agissements sexistes.
- Maîtriser les outils et méthodes de gestion des signalements : savoir recueillir un signalement, conduire une enquête contradictoire, respecter la confidentialité et l'impartialité.
- Piloter une délégation d'enquête de manière rigoureuse et efficace, tout en garantissant la protection des parties impliquées (victime, témoin, salarié mis en cause).
- Rédiger un rapport d'enquête détaillé et formuler des actions correctives immédiates et des recommandations de prévention à long terme.
- Assurer la conformité réglementaire des actions menées dans le cadre de la gestion des violences internes au travail, tout en minimisant les risques juridiques pour l'entreprise.



Réalisable en
Distanciel

PROGRAMME :

- ✓ Lanceur d'alerte : les fondamentaux.
- ✓ Violence interne au travail : rappel des fondamentaux.
- ✓ L'entretien de recueil d'un signalement.
- ✓ Réagir à un signalement de harcèlement moral ou sexuel : enquête contradictoire et délégation d'enquête.
- ✓ Exercices de mise en application.

QUE DIT LA LOI ?

- Article L. 1153-1 à 6 du code du travail
- Article L1152-1 à 5 du code du travail
- Article L. 1154-1 du code du travail
- Article L1132-1 à L1134-10 du code du travail



(P230 - 231)
(V230 - 231)

🕒 2 jours

- ✓ Direction Générale
- ✓ Direction des Ressources Humaines
- ✓ Référent Entreprise

Prérequis recommandés :

- ✓ Formation «Référent Harcèlement moral et/ou Harcèlement sexuel et agissements sexistes»
- ✓ Formation «Mener les auditions»

visio : 2790 €



Coût Intra
code P231 et V231

Présentiel : 2890 €

Nets de TVA + frais



Chez vous



1 à 12 personnes



Aux dates de votre choix

Visio : 1250 €



Coût Inter
code P230 et V230

Présentiel : 1390 €

Nets de TVA



Chez nous



Prix par personne



Aux dates ci-dessous



Notre +

Accès pour chaque participant à une boîte à outils par lien ONE DRIVE



CALENDRIER 2025

Angers

- Les 20 et 21 mai
- Les 16 et 17 septembre
- Les 4 et 5 novembre

Paris

- Les 4 et 5 juin
- Les 23 et 24 septembre
- Les 18 et 19 novembre

Lyon

- Les 18 et 19 juin
- Les 22 et 23 octobre
- Les 2 et 3 décembre

Lille

- Les 24 et 25 juin
- Les 14 et 15 octobre
- Les 10 et 11 décembre

Visio

- Les 20 et 21 mai
- Les 2 et 3 juillet
- Les 9 et 10 octobre
- Les 16 et 17 décembre